



Quel avenir pour les délais de paiements ? /, Les entreprises hexagonales craignent que ces derniers ne s'allongent significativement

La situation économique n'est plus au beau fixe depuis des mois et l'inquiétude des chefs d'entreprise devient croissante. Aujourd'hui 80% de ces derniers craignent que les délais de paiement ne constituent une nouvelle variable d'ajustement. Ils sont encore plus nombreux, 91%, à considérer que le non-respect de ces échéances met en danger leurs entreprises. "Je suis favorable à une notation des délais de paiement", Bruno Le Maire n'a pas fait de faux-semblants, lors de la présentation Baromètre annuel du Cabinet ARC/IFOP sur la santé des entreprises. Il a immédiatement réagi aux inquiétudes qui émergent de cette sortie de crise, nombre d'entreprises n'ayant plus accès à la manne du "Quoi qu'il coûte".

Un sujet qui concerne d'autant plus les pouvoirs publics qu'aujourd'hui le baromètre relate que "50% des PME déclarent refuser de répondre aux appels d'offres émis par le secteur public". Le ministre de l'Économie s'est montré sensible à la proposition de l'introduction d'une notation en la matière, estimant qu'il s'agirait d'un "rééquilibrage bienvenu entre PME et grands groupes". Une solution plébiscitée par pas moins de 73% des entreprises interrogées et qui aideraient à rendre plus transparente la situation économique de nombre d'acteurs.

Le creux de la vague

La situation est néanmoins paradoxale, puisque cette année "les retards de paiements se sont réduits de 15 à 12 jours". Mais une véritable inquiétude quant au futur de l'activité dans l'Hexagone pointe le bout de son nez, 56% des entreprises estime ainsi que "l'arrêt progressif du 'Quoi qu'il en coûte' va entraîner une augmentation du nombre de dépôts de bilan de leurs clients". Ce qui crée donc la crainte, qu'ils ne puissent pas se faire rembourser les créances auxquelles ils ont consenti. D'autant plus qu'aujourd'hui, avoir recours à un délai pour payer est un moyen de financement tout aussi populaire que le recours à découvert bancaire.

Un sentiment délicat à appréhender, dans la mesure où les actions du gouvernement ont aussi bénéficié à des entreprises qui n'étaient pas en bonne posture avant même la crise. Le locataire de Bercy a rebondi sur le sujet, ajoutant que la même question se posait aujourd'hui quant au bon calibrage des aides en matière d'inflation énergétique.

En avant

Le ministre a tenu à se montrer particulièrement dynamique en proposant des chiffres ambitieux sur l'inflation ; "Sur l'inflation je vous donne des objectifs et ce ne sont que des objectifs, pas des prévisions, nos objectifs seraient de ramener l'inflation à 5% début de l'année 2023 puis 4% à la fin de l'année 2023 puis 2% dans le courant de l'année 2024". Bruno Le Maire ne rejoignant pas le camp de ceux qui pensent qu'une forte inflation sera durable, tout en reconnaissant que "l'inflation sera structurellement plus élevée" et qu'il s'agit du "prix de l'indépendance stratégique".

Un coût qui sera peut-être difficilement supportable, pour les 30% d'entreprises hexagonales qui estiment qu'elles vont mettre 3 à 5 ans pour se remettre de la pandémie. L'arrivée d'une notation, pour les délais de paiements, pourrait aider à améliorer la situation de ces dernières.

